

tion de la France pour le maintien de la Paix conclüë en dernier lieu entre la Russie & la Porte Ottomane. 5. De garantir pareillement la succession à la Couronne de Russie, en faveur de la Princesse Anne de Mecklembourg. L'on ne demande à la Russie pour les grands avantages qu'on lui propose, que S. M. Czarienne s'engage, par un article du Traité d'Alliance & d'Amitié à conclure, de ne jamais faire aucune Alliance qui puisse devenir préjudiciable à la France. Ce qui donne lieu d'ailleurs de fonder sur ceci quelque certitude, c'est que le Ministre de la Czarine auprès du Roi, voit souvent le Cardinal de Fleuri, & confere avec lui.

Comme on n'a rien, après ces deux remarques, à presenter qui ait du rapport aux affaires générales, & à d'autres Cours, on se rabattra sur des particularités telles que les suivantes.

III. Le Roi fit au commencement de Janvier quatre Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis; les Ducs d'Aumont & de la Tremouille font de ce nombre. S. M. conféra vers le même-tems le Gouvernement de *Pondichéri*, Comptoir appartenant à la Compagnie des Indes, sur les Côtes de *Coromandel*, à Mr. Dupleix, Gouverneur de *Chandernagor*, dans le Royaume de *Bengale*; & Mr. Irois, premier Conseiller du Conseil Supérieur de *Pondichéri*, a été fait à sa place, Gouverneur de *Chandernagor*. Le Roi a accordé aussi au Duc d'Aiguillon l'agrément de se démettre de son Duché en faveur du Comte d'Aginois, Colonel du Regiment de Brie, son fils aîné, qui épouse Mademoiselle de Plelo, fille aînée du Comte de ce nom qui fut tué devant *Dantzich* lors du siège de cette Ville par les Russiens.

L'Abbé de Coetlosquet est nommé à l'Evêché  
de